

# Politiques prioritaires

La protection englobe l'ensemble des activités destinées à obtenir un total respect des droits de l'individu, conformément à la lettre et à l'esprit des instruments juridiques qui s'y rapportent. Pour l'UNHCR, la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence implique, entre autres choses, de faire respecter leur droit à bénéficier du plus haut niveau de bien-être physique et mental possible.

L'Organisation a donc défini un ensemble d'objectifs stratégiques globaux liés à cette responsabilité, ainsi que des cibles claires permettant de mesurer sa performance en la matière. Il s'agit notamment :

- d'améliorer la protection contre le refoulement et la sécurité physique et de réduire les incidents de violence, en particulier moyennant la prévention et la réponse à la violence sexuelle et sexiste (Objectif stratégique global (OSG) 1.1) ;
- de garantir que les droits civils, sociaux et économiques sont assurés et que les opportunités d'autonomie sont optimisées, en accordant une attention particulière aux droits des femmes et des enfants (OSG 1.3) ;
- de prévenir la malnutrition et de réduire la prévalence et l'impact du VIH et du SIDA (OSG 1.2) ;
- de garantir le droit à l'éducation (OSG 1.4).

L'UNHCR a ainsi établi un certain nombre de politiques prioritaires dans des domaines clés, afin de guider ses programmes de protection et d'assistance. La première d'entre elles concerne la protection des femmes, des enfants et des personnes âgées. Les autres portent sur le VIH/SIDA, le paludisme, la nutrition, la maternité sans risque et l'environnement. Ces politiques prioritaires sont détaillées ci-dessous.

## Protection des femmes réfugiées et égalité des sexes

En 2006, les discussions menées avec les Gouvernements et les organisations non gouvernementales pour préparer la Conclusion de l'ExCom sur les femmes et les filles dans les situations à risque ont souligné la nécessité de ne pas se contenter d'interventions ponctuelles et d'accorder plus d'importance à la recherche de solutions au sort de ces personnes. En 2007, des activités visant l'intégration des critères de genre et l'autosuffisance des femmes continueront à sous-tendre l'approche axée sur les droits et sur les communautés, afin d'atteindre les objectifs suivants :

- **Analyse sexo-spécifique** : tenir compte des spécificités sexuelles dans les opérations de protection et d'assistance, afin de répondre aux besoins propres aux femmes et aux hommes de tous âges. Pour ce faire, l'UNHCR doit collecter et analyser des données ventilées par genre et par âge à tous les stades de ses opérations, y compris

dans les situations d'urgence. Afin d'atteindre cet objectif dans le cadre de l'intervention interinstitutions face aux déplacements internes, l'UNHCR encouragera l'utilisation du *Manuel sur l'intégration des critères de genre dans les catastrophes humanitaires* lors des évaluations participatives, de la planification stratégique et des interventions.

- **Cinq engagements de l'UNHCR à l'égard des femmes réfugiées** : suivre les avancées dans la mise en œuvre des Cinq engagements et renforcer les systèmes de protection afin de suivre avec attention et d'élaborer des solutions pour les femmes et les filles exposées à des risques accrus.
- **Autosuffisance et participation** : lutter contre la discrimination et les obstacles à l'autosuffisance des femmes et des filles déplacées et promouvoir leur participation constructive aux processus de paix. Pour ce faire, l'UNHCR doit favoriser la mise en œuvre sur le terrain de son Plan d'action relatif à la Résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Cela suppose notamment d'aider le personnel de l'Organisation et de ses partenaires à utiliser les instruments tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Résolution 1325 du Conseil de sécurité.
- **Fonctions dirigeantes et autosuffisance économique** : améliorer la capacité des femmes réfugiées, déplacées et rapatriées à exercer des fonctions dirigeantes, à faire valoir leurs droits et à créer des micro-entreprises par le renforcement de leurs compétences dans certains pays, en partenariat avec les ONG régionales, les autorités nationales et les institutions des Nations Unies.

## Protection des enfants réfugiés

En 2007, l'UNHCR s'efforcera d'instaurer des systèmes efficaces de protection de l'enfance et de promouvoir la participation des enfants et le respect de leurs droits par le biais de partenariats et d'activités de défense de la cause et de mobilisation des ressources. L'Organisation a réalisé des progrès dans les domaines suivants : création de programmes de formation professionnelle à l'intention des adolescents ; aide à la scolarisation ; sensibilisation des communautés ; services d'accompagnement psychosocial pour les victimes de sévices et de violences. Néanmoins, les évaluations participatives réalisées en 2005 et 2006 ont révélé de graves lacunes dans la protection des enfants relevant de la compétence de l'UNHCR. Celles-ci concernent notamment l'identification et l'enregistrement des enfants non accompagnés ou séparés, la localisation et la réunification de leurs familles ainsi que le suivi des dispositifs de garde.

Dans le cadre d'une approche axée sur les droits et sur les communautés et conformément aux cinq questions prioritaires globales du Haut Commissaire concernant les enfants réfugiés, les principaux objectifs de l'UNHCR seront les suivants :



L'identification des enfants, ainsi que la délivrance de documents, sont des mesures de protection importantes lors des rapatriements. UNHCR / E. Compte Verdaguer

- **Systèmes efficaces de protection de l'enfance** – Dans le cadre de l'objectif global visant à instaurer des systèmes de protection, appuyer et guider les bureaux de l'UNHCR dans la création de dispositifs efficaces pour promouvoir le respect des droits des enfants et des adolescents, en particulier des enfants séparés et non accompagnés.
- **Participation des enfants** - Renforcer la participation des enfants, et en particulier des adolescents, dans les opérations de l'UNHCR, par le biais d'évaluations participatives, de l'accès à l'éducation, de formations professionnelles et d'activités récréatives.
- **Développement des capacités** – Accroître la capacité du personnel de l'UNHCR et de ses partenaires à remédier aux problèmes de protection des enfants par le déploiement de responsables de la protection de l'enfance, par la promotion de l'Action pour les droits de l'enfant (l'ARC) et par des outils de formation et des missions techniques interorganisations.

Pour assurer la protection sur le terrain, l'UNHCR doit disposer d'un personnel suffisant doté des compétences requises. C'est pourquoi l'Organisation continuera à suivre attentivement et à renforcer le rôle du personnel chargé des services communautaires dans les opérations, bien que les réductions budgétaires subies en 2006 l'aient hélas contrainte à revenir sur certaines avancées réalisées depuis 2004. Les accords de réserve conclus avec *Save the Children* (Norvège et Suède) ont joué un rôle crucial dans l'appui apporté aux opérations de terrain, puisqu'ils ont permis à l'UNHCR de déployer un nombre croissant de responsables chargés des services communautaires et de la protection de l'enfance. Ces accords seront maintenus en 2007.

## Protection des réfugiés âgés et handicapés

L'analyse fondée sur des critères d'âge, de genre et de diversité entreprise à la suite des évaluations participatives a mis en lumière de graves failles dans la protection des réfugiés âgés et des personnes handicapées. L'une des difficultés auxquelles sont exposées les personnes âgées est le risque d'exclusion par la communauté, qui entraîne à son tour une dépendance accrue et des problèmes d'accès aux ressources. D'autres difficultés sont engendrées par le nombre croissant de familles placées sous la responsabilité des grands-parents à la suite du décès des parents, victimes d'un conflit ou du VIH/SIDA. En dépit de ces problèmes, certains exemples positifs témoignent des efforts déployés par l'UNHCR pour renforcer les compétences des personnes âgées. En Colombie, l'Organisation a plaidé pour que les déplacés d'un certain âge participent au groupe de travail technique sur les seniors ; en Sierra Leone, les rapatriés les plus âgés siègent au comité consultatif communautaire ; à Djibouti, les aînés jouent un rôle dans la lutte contre les mutilations génitales féminines et les mariages précoces. Il est important de continuer à former le personnel de l'UNHCR et de ses partenaires à une approche communautaire afin d'améliorer la protection et le respect des droits de différentes catégories de population, et en particulier des personnes âgées et handicapées. De plus, l'UNHCR forge actuellement des partenariats avec d'autres organisations en vue de renforcer sa capacité d'intervention en faveur des groupes ayant des besoins spécifiques. En ce qui concerne la protection des réfugiés âgés et handicapés, ses objectifs seront les suivants :

- **Améliorer la prestation de services auprès des femmes et des hommes âgés** lors des opérations de rapatriement, grâce à une bonne diffusion des informations, à des dispositifs logistiques adaptés et à des colis de rapatriement tenant compte de leurs besoins spécifiques ; diffuser les pratiques optimales par le biais d'une approche communautaire, afin de résoudre les problèmes de protection posés aux personnes âgées.
- **Promouvoir les droits des personnes handicapées** - Sensibiliser le personnel de l'UNHCR et de ses partenaires au « *Projet de Convention sur les droits des personnes handicapées* » (soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2006) et promouvoir son application sur le terrain. À l'aide de la base de données *ProGres*, le personnel chargé des services communautaires analysera les mécanismes de contrôle et de suivi destinés à défendre les droits des personnes handicapées identifiées comme se trouvant dans une situation à risque et les intégrera au système de protection global.

## VIH/SIDA



Conformément à son Plan stratégique sur le VIH et le SIDA pour 2005-2007, l'UNHCR continuera à lutter contre le VIH/SIDA dans les situations de crise, ainsi que dans ses programmes plus globaux de protection, de prévention, de soins et de traitement.



Sensibilisation des réfugiés aux dangers du VIH/SIDA ; camp de Nakivale, Ouganda. UNHCR / P. Spiegel

L'UNHCR continuera à coopérer avec les Gouvernements, les coparrains et le Secrétariat de l'ONUSIDA, ainsi qu'avec la présidence des Groupes thématiques de l'ONU sur le VIH/SIDA à l'échelle des pays. Avec leur concours, l'Organisation prônera des politiques et des interventions permettant aux populations déplacées et touchées par des conflits de bénéficier des programmes mondiaux et nationaux de lutte contre le VIH/SIDA. Cela permettra de garantir un accès universel aux programmes de prévention et de traitement, afin que les personnes déplacées qui se trouvent souvent dans des régions isolées, puissent également bénéficier de ces programmes.

L'UNHCR a assumé un rôle de chef de file en se chargeant de la coordination technique des opérations liées au VIH/SIDA et aux populations déplacées (réfugiés et déplacés internes). À ce titre, l'UNHCR et ses partenaires cibleront les besoins de ces populations en République démocratique du Congo, au Népal, en Colombie et en Ouganda. Une réunion consultative consacrée au VIH/SIDA et aux déplacés internes se tiendra au premier trimestre 2007.

En juillet 2007, l'UNHCR prendra la présidence du Comité de coparrainage de l'ONUSIDA, ce qui lui permettra de continuer à mettre en avant les besoins des personnes déplacées et touchées par des conflits. L'Organisation continuera à promouvoir les initiatives régionales et sous-régionales de lutte contre le VIH/SIDA. Parallèlement à l'Initiative des Grands Lacs contre le SIDA et à celle de l'Union du fleuve Mano, l'UNHCR jouera un rôle plus actif dans l'Initiative des pays riverains de l'Oubangui et du Chari et dans celle de la Corne de l'Afrique.

L'UNHCR continuera à étendre ses programmes de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique et en Asie. Suite aux évaluations réalisées en Europe et en Amérique latine, l'Organisation coopérera avec ses partenaires pour perfectionner son programme et y intégrer d'autres projets existants dans ces régions, afin d'améliorer l'assistance dispensée et d'éviter la duplication inutile des activités et des structures. L'UNHCR continuera à élaborer des stratégies de prévention, en ciblant en particulier les femmes et les jeunes réfugiés et déplacés, ainsi qu'à étendre les programmes de prévention du VIH/SIDA liés à la toxicomanie.

L'UNHCR élaborera du matériel de communication, en privilégiant les publications en langue arabe, afin de lutter

contre les problèmes de protection liés au VIH/SIDA dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. L'Organisation consolidera ses partenariats avec le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS afin de promouvoir l'utilisation de préservatifs, la prophylaxie post-exposition, l'éducation et un meilleur accès aux thérapies antirétrovirales.

L'UNHCR continuera à souligner l'importante corrélation qui existe entre la protection et le VIH/SIDA, en insistant notamment sur les problèmes spécifiques auxquels sont exposés les réfugiés séropositifs et en luttant contre la stigmatisation et la discrimination. Le personnel de l'Organisation et de ses partenaires d'exécution suivra des formations sur la protection et le VIH/SIDA.

## Paludisme

Le paludisme demeure une importante cause de morbidité et de décès parmi les populations réfugiées et déplacées. La majorité des réfugiés vit actuellement dans des zones où la maladie est endémique. Les femmes enceintes et les enfants en bas âge sont particulièrement exposés à un risque de maladie grave et de décès.

L'UNHCR possède une longue expérience de la prévention et de la lutte contre le paludisme. Depuis 2005, son action est guidée par son Plan stratégique de lutte contre le paludisme pour la période 2005-2007. En 2007, l'Organisation poursuivra la mise en œuvre de ce plan en distribuant des moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée, en veillant à ce que les réfugiées enceintes suivent un traitement préventif intermittent et en faisant bénéficier les réfugiés des nouveaux premiers traitements à suivre selon les protocoles nationaux.

## Nutrition

La garantie d'une nutrition adéquate et la prévention de la malnutrition constituent des éléments essentiels de la protection, notamment pour les femmes et les enfants réfugiés. Une mauvaise nutrition provoque non seulement un dépérissement ou un retard de croissance, mais entraîne également des carences en micronutriments (« faim insoupçonnée »), qui sont fréquentes parmi les réfugiés. L'UNHCR travaillera en étroite collaboration avec le PAM et d'autres partenaires pour lutter contre la dénutrition. Une nutrition adéquate est un facteur important pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de l'éducation, de l'égalité des sexes, de la mortalité infantile, de la santé maternelle, du VIH/SIDA et de l'éradication de la pauvreté.

En partenariat avec le PAM, l'UNHCR prendra les mesures nécessaires pour garantir des normes nutritionnelles et sanitaires acceptables parmi les réfugiés, en appliquant une approche intégrée de la lutte contre la dénutrition (OSG 1.2). Plus précisément, l'UNHCR favorisera un suivi systématique, des pratiques adaptées en matière d'alimentation du nourrisson, la promotion de l'hygiène, la fourniture de micronutriments et le renforcement des capacités techniques, tout en veillant à l'harmonisation des politiques et des stratégies

en matière de nutrition. Afin d'étendre ses efforts actuels et d'assurer l'intégration des réfugiés dans les projets globaux liés à la nutrition, l'UNHCR participera activement à l'Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants. De plus, l'Organisation continuera à jouer un rôle actif dans le module du Comité permanent interorganisations chargé de la nutrition, dont le chef de file est l'UNICEF.

L'UNHCR participe à l'**Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants** lancée en 2005 par le PAM et l'UNICEF, en collaboration avec divers partenaires tels que des Gouvernements nationaux, des organisations multilatérales et bilatérales, des ONG ainsi que le secteur privé et la société civile. Avec l'appui de la communauté internationale, cette initiative devrait permettre aux États de répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels de toutes les personnes vivant sur leur territoire, contribuant ainsi à atteindre certaines des cibles fixées dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'UNHCR, qui s'est joint à cette initiative en février 2006, coopère actuellement avec d'autres partenaires en vue de lancer un Plan d'action global au début de l'année 2007. Les objectifs de l'Initiative complètent en effet les efforts déployés par l'UNHCR pour lutter contre la malnutrition chez certaines populations réfugiées. La garantie d'une nutrition adéquate et l'élimination de la malnutrition aiguë sont des éléments essentiels de la mission de protection de l'UNHCR et constituent d'ailleurs l'un de ses objectifs prioritaires (OSG 1.2). D'ici la fin 2007, l'Organisation espère stabiliser les taux de malnutrition aiguë à un niveau inférieur à 10 pour cent et éliminer les carences en micronutriments. Pour obtenir plus de détails sur la stratégie de l'UNHCR et les difficultés rencontrées en tentant d'assurer une nutrition adéquate aux personnes relevant de sa compétence, veuillez consulter sur son site web, à l'adresse [www.unhcr.org](http://www.unhcr.org), le document de séance sur la nutrition (EC/57/SC/CRP.17) présenté au Comité exécutif et à son Comité permanent.

Au sein de la structure de partenariat et de gestion institutionnelle de l'Initiative, le Haut Commissaire sera membre du Comité directeur et présidera pendant deux ans (à compter de 2007) le Groupe des partenaires mondiaux, forum d'action et de décision réunissant tous les intervenants concernés. L'Initiative fournira à l'UNHCR une large plate-forme sur laquelle bâtir des partenariats et des alliances et plaider pour l'intégration des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence dans les politiques et les plans d'action nationaux.

## Maternité sans risque

L'UNHCR continuera à élaborer des stratégies de prévention destinées à réduire la morbidité et la mortalité de la mère et du nouveau-né, à limiter les infections sexuellement transmissibles et à prévenir les grossesses non désirées ou inopportunes. L'Organisation continuera à promouvoir et à faciliter les grossesses et les naissances sans risque par la formation de sages femmes, la distribution de kits d'accouchement et l'accès aux soins de santé maternelle, tout en assurant des services d'orientation disponibles 24 h/24 pour les urgences obstétriques.

## Environnement

L'une des politiques prioritaires de l'UNHCR vise le renforcement des programmes de gestion des ressources naturelles dans les opérations en faveur des réfugiés et des rapatriés. Dans les zones accueillant un grand nombre de réfugiés, la dégradation de l'environnement et la concurrence entre des populations locales et réfugiées se disputant de maigres ressources naturelles peuvent être sources de conflit. Les considérations environnementales constituent donc un élément important dans la conception des interventions de l'UNHCR. Les mesures prises pour minimiser l'impact environnemental des réfugiés et des opérations d'assistance ne sont qu'un aspect des efforts déployés par l'Organisation pour atténuer les conséquences néfastes des vastes afflux de réfugiés. Les directives environnementales de l'UNHCR continueront à servir de cadre à l'action de sauvegarde du cadre naturel dans les opérations en faveur des réfugiés et des rapatriés.

La lutte contre les problèmes environnementaux nécessite une approche multisectorielle prenant en compte non seulement les préoccupations écologiques, mais également la demande de protection et les besoins socio-économiques des réfugiés et des rapatriés. En 2007, en partenariat avec les États hôtes, les institutions des Nations Unies, les ONG et les communautés d'accueil, l'UNHCR poursuivra son travail de sensibilisation aux grands problèmes environnementaux dans les zones où vivent des réfugiés, en intervenant pour prévenir et limiter la dégradation du milieu naturel. L'Organisation élaborera également des projets et s'attachera à renforcer les capacités de ses collaborateurs, de ses partenaires d'exécution et des services gouvernementaux concernés, afin qu'ils puissent mettre en œuvre de manière plus efficace les programmes de gestion de l'environnement.

Un certain nombre d'activités sont prévues pour accroître l'impact et la visibilité des programmes environnementaux dans les zones d'accueil des réfugiés. Ces activités sont les suivantes : sensibilisation et éducation au respect de l'environnement ; élaboration et mise en œuvre de plans d'action nationaux ; projets d'appui au reboisement et à la réhabilitation ; promotion des pratiques agricoles durables ; formations à la gestion des ressources naturelles pour le personnel des partenaires d'exécution et des services gouvernementaux ; promotion des technologies et des techniques de préservation de l'énergie. L'UNHCR coopérera avec les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires pour mettre en œuvre ces activités auprès des déplacés internes, en particulier au sein des modules chargés du relèvement initial ainsi que de la coordination et de la gestion des camps.

Les pays d'asile ont demandé à l'UNHCR de les aider à réhabiliter le milieu naturel des zones d'accueil après le rapatriement des réfugiés. L'Organisation apportera donc un appui aux activités de nettoyage des camps et de réhabilitation des sites. Elle s'efforcera également d'impliquer des institutions des Nations Unies et des partenaires compétents dans ses initiatives de réhabilitation de l'environnement.

Les partenariats en cours avec les institutions des Nations Unies œuvrant pour la protection de l'environnement seront

davantage renforcés. L'UNHCR coopère avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (pour évaluer les dégradations à l'issue des conflits), l'Union mondiale pour la nature (pour élaborer et appuyer des plans d'action communautaires), ainsi que l'UNESCO (pour éduquer les populations à la préservation de l'environnement).

## Éducation

Le droit des réfugiés à l'éducation est l'un des objectifs stratégiques globaux et l'une des politiques prioritaires de l'UNHCR. L'éducation constitue un outil essentiel dans la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelle et sexiste. Elle joue également un rôle important dans la lutte contre la malnutrition et le VIH/SIDA, ainsi que dans la recherche de solutions durables. S'appuyant sur ces constatations, l'UNHCR s'est fixé trois objectifs liés à l'éducation pour 2007 : garantir aux enfants réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence l'accès à l'éducation, assurer la sécurité des établissements scolaires et veiller à la qualité de l'enseignement dispensé.

L'UNHCR a continué à réunir des données relatives à l'éducation des enfants réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence. À partir des informations collectées dans un grand nombre d'opérations impliquant des réfugiés installés dans des camps et en milieu urbain, l'UNHCR a observé plusieurs problèmes globaux liés à l'éducation des réfugiés. Au moins un tiers des enfants et des adolescents réfugiés ne sont pas scolarisés. L'éducation secondaire des réfugiés n'est souvent pas assez encouragée. Les filles, qui ne représentent que 30 pour cent des élèves du secondaire, sont de loin les plus touchées. De plus, 60 pour cent seulement des enseignants travaillant dans les camps sont qualifiés ou correctement formés. Les femmes ne constituent que 30 pour cent du corps enseignant. Enfin, l'éducation non institutionnalisée et la formation professionnelle des adolescents réfugiés ne sont généralement pas considérées comme des priorités et les programmes scolaires ne sont pas toujours adaptés à la situation.

En 2007, l'UNHCR s'est fixé pour cible d'accroître le taux de scolarisation des garçons et des filles réfugiés dans des camps et en milieu urbain. Par ailleurs, l'Organisation s'est engagée à promouvoir l'éducation pour tous et à poursuivre les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans cette optique, sa stratégie en matière d'éducation pour la période 2007-2009 consistera à lutter contre les principaux obstacles à la scolarisation et à l'achèvement des études. Afin de remédier aux dangers auxquels les jeunes réfugiés sont exposés dans l'environnement scolaire et de résoudre les principaux problèmes d'accès à l'éducation, l'UNHCR élabore actuellement des directives sur la sécurité à l'école, ainsi qu'un manuel de formation standard à l'intention des enseignants.



L'éducation pour tous les enfants réfugiés est l'une des priorités de l'UNHCR. *UNHCR / J. Redfern*

Les facteurs qui affectent les taux d'absentéisme et poussent les élèves à abandonner leurs études sont la pauvreté, l'insécurité dans l'environnement scolaire et les faibles possibilités de scolarité au-delà du primaire. De plus, les évaluations participatives réalisées dans plus de 60 pays ont révélé que dans certains cas, les adolescentes sont victimes d'une exploitation sexuelle. En effet, les jeunes filles n'ont souvent d'autre choix que de faire commerce de leur corps pour payer les frais de scolarité et les fournitures ou pour acheter des protections périodiques.

Afin de remédier à ces problèmes, l'UNHCR assurera un accès non discriminatoire à l'éducation institutionnalisée et non institutionnalisée pour tous les enfants relevant de sa compétence. Il veillera en outre à la sécurité de l'environnement scolaire et entreprendra des actions spécifiquement destinées aux adolescents exposés à des risques ou ayant abandonné leurs études. Par ailleurs, l'UNHCR renforcera la collaboration entre les organisations et les partenariats au niveau du Siège et sur le terrain, notamment par le biais du Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence. Le mémorandum d'accord conclu avec l'UNICEF et l'UNESCO sera révisé, tandis que les partenariats instaurés avec l'OIT et le Réseau pour l'emploi des jeunes seront consolidés afin d'élargir le projet de formation professionnelle des adolescents vulnérables en Afrique occidentale. L'Organisation veillera également à ce que l'éducation constitue un élément essentiel de l'intervention humanitaire, grâce à des accords de déploiement conclus avec le Conseil norvégien pour les réfugiés et *Save the Children*. Enfin, l'UNHCR collaborera avec des organisations spécialisées dans l'éducation pour résoudre les problèmes de financement touchant l'enseignement secondaire.